Avril 2010 - n°177

FRuiTROP

Version française

DOSSIER DU MOIS :

LA BANANE

Melon de contre-saison : une concurrence exacerbée

Agrumes et exotiques : bilan mensuel

http://passionfruit.cirad.fr

Contenu publié par l'Observatoire des Marchés du CIRAD – Toute reproduction interdite

Marché de la banane

Raisonnablement pessimiste

Les physiciens de tout poil traquent la fameuse particule manquante. Les théories sur l'énergie sombre ou la matière noire sont légion. Sans y parvenir, elles tentent toutes d'expliquer l'origine et le devenir de l'univers. A une échelle plus triviale, le secteur de la banane a aussi son énigme que beaucoup pensent pouvoir résoudre. Il s'agit de trouver le chaînon manquant entre niveau du droit de douane européen et approvisionnement du marché.

Depuis des années, diverses écoles de pensée s'affrontent et proposent chacune leurs conjectures. Il y a celles pour qui le droit de douane, faute de contingentement, doit être le plus haut possible afin d'avoir un effet restrictif sur les volumes mis en marché et donc un impact conservatoire sur les prix. Pour d'autres, calculs économétriques à l'appui, un niveau très bas du droit, voire même nul, est suffisant pour conserver l'équilibre des forces avec un principe de base : les forces de marché sont assez sages pour tout régler. Selon Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, le marché ne dispose pas des facultés d'autorégulation que la théorie économique néoclassique libérale lui attribue. L'offre et la demande ne s'équilibrent jamais spontanément, même sous les hypothèses de concurrence pure et parfaite, et les interventions étatiques sont généralement bien plus efficaces que le marché laissé à lui-même. Dans tous les cas, les comportements moutonniers et irrationnels des opérateurs font que, faute de contingent, le marché est directement fonction de l'offre mondiale et qu'en l'absence d'une régulation forte du marché par les volumes, des déséquilibres sont inévitables.

Le marché est trop bête

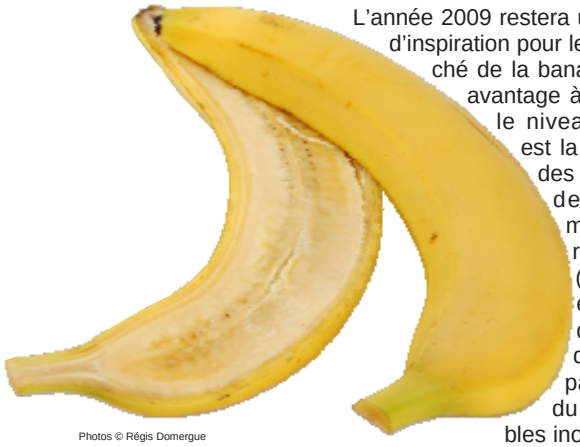

Photos © Régis Domergue

L'année 2009 restera une très grande source d'inspiration pour les « physiciens du marché de la banane ». Elle a donné un avantage à ceux qui pensent que le niveau de l'offre mondiale est la clé du fonctionnement des marchés. En effet, les deux grands marchés mondiaux ont fortement régressé en volume (Etats-Unis avec - 12 % et UE à 27 avec - 6 %) du fait d'une offre mondiale amputée d'une partie de la production du Costa Rica. Les terribles inondations de la fin 2008 qui ont touché l'Amérique centrale ont provoqué un sous-approvisionnement du marché. L'Equateur et la Colombie n'ont comblé qu'une partie du déficit. On comprendra que le droit de douane, dans une conjoncture de baisse de l'offre, n'a pas eu d'effet sur les équilibres de marché. Les prix ont-ils flambé partout en Europe, aux Etats-Unis ou sur les marchés connexes comme la Russie ou le bassin méditerranéen, comme on aurait pu s'y attendre ? Difficile, à l'étude des prix moyens annuels, de constater une envolée. Le niveau de 2009 reste similaire à celui des deux dernières années : 0.67 euro/kg prix import en France (cf. **FruiTrop** n°172, janvier 2010). L'analyse par semestre est plus intéressante. Elle confirme la théorie selon laquelle l'offre mondiale modèle le marché. En effet, pendant le premier semestre, alors que le Costa Rica et nombre d'autres pays d'Amérique centrale étaient absents du marché, les prix à quai en Europe et ailleurs ont flambé (0.78 euro/kg). Au second semestre, le retour programmé des origines défaillantes, une consommation assez molle dans de nombreux pays européens, dont l'Allemagne, et la pression de la grande distribution ont fortement pesé à la baisse sur les prix (0.65 euro/kg). Mais c'est à la toute fin 2009 et au début 2010 que les effets dépressifs du retour en production des origines centraméricaines ont été constatés. Le 1er trimestre 2010 est de ce point de vue très représentatif de la relation offre mondiale – prix import en Europe. On peut la résumer en deux mots : directe et déprimante.

La banane n'est pas une marchandise

Depuis 2006, l'UE est passée d'un système contingentaire à un système uniquement tarifaire. Le niveau du droit de douane, qui est actuellement de 148 euros/tonne (contre 176 précédemment), est au centre des débats. Les interprétations divergent évidemment. Les uns pensent qu'il n'a pas d'effet régulateur sur le marché ; quel que soit son niveau, si l'offre mondiale est excédentaire, les volumes arriveront sur le marché. Et ainsi, horreur ! la régulation par les volumes est indispensable parce que la banane, comme d'autres produits agricoles, n'est pas une marchandise comme les autres : périssable, très sensible aux aléas climatiques, consommation de masse, cash crop, etc. Pour

Contenu publié par l'Observatoire des Marchés du CIRAD – Toute reproduction interdite

d'autres, le droit est actuellement trop bas pour dissuader ces mêmes opérateurs et, de plus, depuis la mise en oeuvre de la tarification simple en 2006 (*tariff only*), l'offre mondiale n'a pas été normale et le système protecteur d'un droit à 176 euros/tonne n'a pas pu être testé.

Enfin, les plus optimistes pensent que l'autorégulation des marchés est plus efficace. A ceux-là, on rappellera un épisode récent de l'histoire bananière : le printemps désastreux de 2006. A cette époque, enivrés sans doute par la possibilité de pouvoir exporter vers l'UE sans contrainte de volume, des opérateurs très ambitieux des deux côtés de l'Atlantique avaient perturbé en profondeur et pour des mois l'équilibre européen parce qu'ils pensaient pouvoir prendre des parts de marché. Le droit de douane n'avait alors eu aucun effet régulateur. Depuis cet épisode douloureux, personne ne peut se targuer pour l'instant d'avoir pu vérifier le postulat « le marché est régulé par le droit de douane ».

Le pire est à venir

En résumé, le marché, avec ou sans droit de douane, n'a plus de pilote dans l'avion. Ce constat fait craindre le pire pour 2010. L'apocalypse bananière a souvent été annoncée : en 1993, à la mise en place de l'OCM banane ; lors des précédents élargissements de l'UE à 15 puis à 25 et 27 ; en 2006, au passage à la tarification simple. Comme nous le disions, 2006 a été un cap très délicat à passer, mais qui était surtout lié aux agissements de quelques-uns, essentiellement un producteur-exportateur et un importateur. Les conditions sont actuellement très différentes. Car si on considère que c'est le niveau de l'offre qui est décisif, le péril est grand.

En effet, le Costa Rica est revenu à ses plus hauts niveaux et a même annoncé (cf. **FruiTrop** n°175, février 2010, page 5) des prévisions d'exportation records, à 110 millions de cartons exportés contre 108 en moyenne entre 2006 et 2008. La Colombie est sur des tendances excellentes : elle a fini l'année à 97 millions de cartons exportés. Enfin l'Equateur, qui a encore crevé le plafond à l'export en 2009 (271 millions de cartons, + 6 %), annonce une productivité qui va s'améliorer dans les semaines et mois à venir. L'Afrique de son côté n'a pas eu à déplorer de trop sévères coups de vent et les Caraïbes sont passées sans trop de dommages entre cyclones et autres tempêtes tropicales.

Les résultats économiques et surtout le profil de marché du début 2010 donnent encore davantage de crédi-

OCM Banane ou l'acharnement post-mortem

Fin 2009, nous annoncions l'exécution programmée de l'OCM Banane, terrassée par l'OMC le 15 décembre. Un aréopage d'Etats latino-américains exportateurs de banane, aidé en cela par la Commission européenne, venait alors de décider du calendrier de mise à mort de cette organisation commerciale vieille de seize années. La suppression en 2006 du principe du contingentement ouvrait la voie à l'ère du tout « droit de douane ». Le 1er janvier 2006, les pays fournisseurs étaient discriminés en fonction de leur appartenance au groupe ACP, bénéficiant d'une exemption de droit, ou au groupe des NPF, ou origines dollar devant s'acquitter d'un droit de douane à 176 euros/tonne. L'accord de Genève prévoyait une décroissance de ce droit jusqu'à 114 euros/tonne à l'horizon 2017 ou 2019. D'après les modèles économétriques, cette baisse n'aurait pas d'effet dépresseur sur les marchés, mais rééquilibrerait les forces au profit des origines dollar contre les origines ACP, et notamment africaines, ennemies victimes expiatoires toutes désignées tant leur soif de conquête allait pouvoir s'exprimer. Les hordes de bananes ACP étaient prêtes alors à envahir le marché européen et à bouter toutes autres origines hors de ce juteux marché.

L'Espagne isole la France

Un tout petit trimestre après l'accord, le bilan est très négatif. A la faveur d'un retour à la normale de l'offre mondiale, suite aux très graves dégâts climatiques sur la bananeraie sud-américaine fin 2008, le marché mondial est déprimé. Les prix à quai sont au plus bas. Les prix aux producteurs ont du mal à atteindre le prix minimum. Et beaucoup augurent déjà d'une *annus horribilis* du type de ce que le marché a subi en 2004. Il est évidemment trop tôt pour confirmer ces sombres présages et les facteurs d'évaluation ou de compréhension du marché s'entremêlent : reprise économique très molle, froid intense, concurrence des autres fruits, etc. On pourrait tous s'entendre *a minima* sur le caractère actuellement délicat de la situation mondiale. Que nenni ! Les Etats NPF souhaitent enfoncer le clou. Peu leur importe les conséquences. L'encre de l'accord multilatéral à peine sèche, l'Espagne, présidente de l'UE au 1er semestre de 2010, remet le dossier banane sur la table dans les discussions bilatérales cette fois. La France, dernier Etat membre partisan de la défense d'un droit de douane au moins au niveau de l'accord de Genève, est totalement isolée dans cette négociation. L'Espagne a joué à fond le compromis en présentant à tous les Etats européens certes un recul sur tel ou tel secteur, mais des avancées sur d'autres comme l'automobile pour l'Allemagne, l'huile d'olive pour la Grèce ou encore les produits laitiers pour l'Irlande. Ne serait-ce que retarder la mise en place de ces accords semble hors de portée des opposants. Fin mars 2010, l'assemblée parlementaire paritaire ACP-UE a bien menacé, en termes diplomatiques, de ne pas forcément ratifier l'accord de Genève de décembre dernier. Les chances d'une mobilisation du Parlement européen contre la mise en oeuvre effective de l'accord de Genève sont minimes. Cela pourrait pourtant être le premier dossier sur lequel sa nouvelle autorité pourrait s'exprimer. A quoi servent de nouvelles prérogatives si c'est, sur un dossier aussi symbolique, pour continuer de suivre sans broncher les positions du Conseil et de la Commission européenne.

Une parenthèse de 25 ans

Qu'est-ce que la banane dans tout cela ? Une simple monnaie d'échange pour que l'Espagne puisse signer avant l'été 2010 (on parle du mois de mai) les accords avec les pays du pacte andin (Colombie et Pérou mais hors Equateur pour l'instant) et

Contenu publié par l'Observatoire des Marchés du CIRAD – Toute reproduction interdite

bilité à l'hypothèse alarmiste. La moyenne des prix import en France ressort à 0.64 euro/kg, soit 21 % de moins que l'année dernière, ce qui en fait un des pires premiers trimestres de la décennie. Même tendance pour le prix import en Allemagne (référence Aldi) au premier trimestre, où il faut remonter à l'*annus horribilis* 2004 pour trouver un prix import aussi bas à 0.70 euro/kg. Les grands opérateurs internationaux commencent même à prendre peur, comme Chiquita qui dans un communiqué se déclare inquiet de l'évolution du prix en Europe au premier trimestre. Les actionnaires seront au moins prévenus. Début avril 2010, une nouvelle étape était même franchie avec des opérateurs allemands croulant sous les bananes dollar et réexpédiant en masse vers le marché russe.

Moins de spot, plus de contrats

Le pessimisme à l'importation est en train de contaminer l'export et la production. Alors que la banane spot d'Equateur s'échangeait encore à 12 USD/caisse en janvier (départ Guayaquil), fin mars elle est tombée à 5.40 USD… pas un cent de plus que le precio minimo équatorien. Il y a aussi certains producteurs équatoriens qui signent pour les mois à venir des contrats à prix fixe. Ils passent ainsi d'une logique de prise de risque acceptable, en négociant leur prix de vente semaine après semaine, à la nécessité de prix garanti tant l'incertitude augmente sur les marchés. Ce n'était plus arrivé depuis des années et c'est sans doute un des signes précurseurs des jours difficiles que vont vivre les marchés ■

Denis Loeillet, CIRAD
denis.loeillet@cirad.fr

Photos © Régis Domergue

le marché commun centre-américain (MCCA). Résultat de cette non-négociation : le droit de douane baissera encore pour atteindre d'ici à 2020 le niveau hautement symbolique de 75 euros/tonne. La boucle est donc bouclée puisque c'est le niveau de droit appliqué à la banane dollar en 1995… à ceci près qu'à l'époque, la banane dollar était contingentée à 2.553 millions de tonnes et que ce volume faisait l'objet d'une stricte répartition entre quelques Etats fournisseurs. Vingt-cinq ans pour arriver à ce résultat-là, c'est sans doute très peu à l'échelle géologique mais on se demande si c'est encore trop long à l'échelle de la mondialisation à marche forcée.

Que reste-t-il donc à faire ? Les solutions sont différentes selon les origines sauf une : gagner en compétitivité. Ces gains possibles, on les trouve au sein même des systèmes productifs (amélioration de la productivité), dans la segmentation ou la différenciation, y compris dans les modes de production ou encore dans les gouvernances de filière. Côté appui des autorités européennes à réaliser de tels progrès, les productions européenne et ACP demandent un accompagnement. C'est la moindre des choses à partir du moment où les règles du jeu changent en cours de partie.

Les ACP ont obtenu 200 millions d'euros « visant à renforcer la compétitivité des producteurs ». Ce soutien sera accordé aux dix principaux exportateurs de banane entre 2010-2013 : Belize, Cameroun, Côte d'Ivoire, Dominique, République dominicaine, Ghana, Jamaïque, Ste Lucie, St Vincent et Surinam. L'allocation des aides sera basée sur trois critères principaux : le volume de banane mis en marché dans l'UE, l'importance des exportations de banane vers l'UE dans l'économie du pays et le niveau de développement mesuré par l'Indice de Développement Humain (IDH) des Nations Unies. Pour les producteurs européens, la Commission européenne considère que l'enveloppe Posei (environ 280 millions d'euros annuels à partir de 2007) a été calculée en tenant compte de la probable dégradation du droit de douane. Elle campe pour l'instant sur ses positions, laissant les producteurs espagnols ou français, par exemple, se tourner vers leurs autorités nationales.
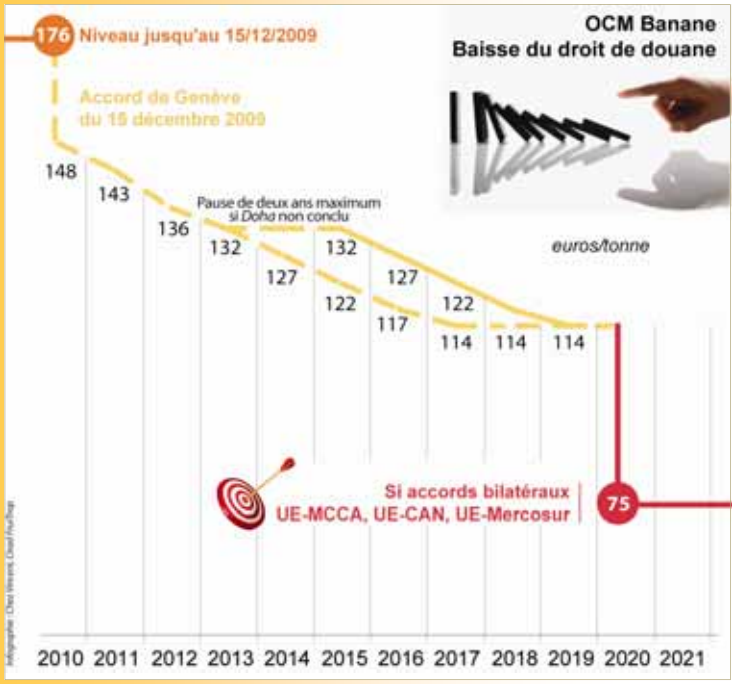
Si l'Europe s'est servi de la banane comme d'une monnaie d'échange lui permettant de conclure des accords commercialement intéressants pour la communauté, elle se doit de compenser les difficultés que ces accords entraîneront sur les fournisseurs les plus fragiles. Une version moderne de l'application de la loi babylonienne du Talion qui voulait qu'il y ait une juste réciprocité du crime et de la peine.